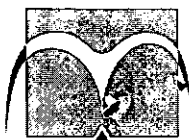


Rôle 1



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



11059351

Tribunal de Commerce

07 AVR. 2011

CHARLEROI

Greffe

Dénomination : AGP, Cabinet d'Experts Comptables, Fiduciaire, Audit et Consultance

Forme juridique : Société Civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 6041 Charleroi (Gosselies), Chaussée de Courcelles, 101

N° d'entreprise : 0451292795

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

D'un acte reçu par le Notaire Stéphanie BILLER, à Mons, le vingt-quatre mars deux mil onze, enregistré au premier bureau de l'enregistrement de Mons, le 29/03/2011, volume 1101, folio 74, case 4, rôle(s) : 2, renvoi(s) : sans, Reçu: 25 euros, L'inspecteur principal (signé): J.P. Maroquin,

Il résulte que la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « AGP, Cabinet d'Experts Comptables, Fiduciaire, Audit et Consultance », ayant son siège social à 6041 Charleroi (Gosselies), Chaussée de Courcelles, 101 ; RPM de Charleroi numéro 0451292795 ;

a pris les résolutions suivantes:

1° - Modification de l'objet social

A. Rapport

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément à l'article 287 du Code des Sociétés, dont ses membres confirment avoir connaissance depuis plus de quinze jours.

Au rapport du gérant, est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 31/12/2010, soit à une date remontant à moins de trois mois.

B. Modification de l'objet social – ajout in fine de l'article 4

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour l'étendre aux activités suivantes :

La société a également pour objet:

L'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

L'article trois des statuts est modifié corrélativement comme suit, par l'introduction entre le premier et le deuxième alinéas du texte suivant :

La société a également pour objet:

L'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

2° - Transfert du siège social

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social à Charleroi (Mont-sur-Marchienne), allée des Primevères, 16

3° - Pouvoirs est donné au Gérant aux fins de faire opérer toutes les modifications des inscriptions à la Banque Carrefour des Entreprises. .

Pour extrait analytique conforme.

Maître Stéphanie BILLER

Notaire à Mons

Déposé en même temps expédition de l'acte

rapport du Gérant

Situation active et passive au 31/12/2010



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2011 - Annexes du Moniteur belge